

Article.1 - Les Etats signataires de ce traité reconnaissent, l'existence mutuelle de leurs territoires et leurs Etats.

Art1.a - La République Virtuelle du Liberistant dans le cadre de la paix n'engagera aucun conflit armé à l'encontre du Tsarat d'Eridan .

Art.1.b - Le Tsarat d'Eridan dans le cadre de la paix n'engagera aucun conflit armé à l'encontre de la République Virtuelle du Liberistant.

Article.2 -Les Etats signataires s'engagent à respecter ces gouvernements et à ne rien tenter qui puisse nuire à leur stabilité.

Article.3 - Un ambassadeur sera nommé pour chaque Etat signataire et aura la charge de représenter son gouvernement auprès des Etats signataires.

Article.4 - La République virtuelle du Liberistant et le Tsarat d'Eridan s'engagent à recevoir l'Ambassadeur de l'autre pays, représentant officiel.

Article.5 - Les ambassadeurs s'engagent au respect des lois en vigueur sur le territoire du pays.

Article.6 - Les ambassadeurs s'engagent à avertir l'autre de tout événement marquant de leur vie publique et internationale.

Article.7- Le traité défini par les autorités des deux pays présents n'entrera en vigueur qu'une fois ratifié par les dirigeants des deux Etats

Article .8- Une fois le résultat des deux ratifications communiqué aux deux pays, le présent Traité sera mis en place selon les mesures définies précédemment.